



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018/DEC/185	OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET DE LA COMMUNE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2018
Date du conseil municipal 17/12/2018	
Date de la convocation 10/12/2018	
Date de l'affichage 18/12/2018	

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 10 décembre 2018.

Étaient présents :

Michel **BILLOUT**, Didier **MOREAU**, André **PALANCADE**, Anne-Marie **OLAS**, Claude **GODART**, Sylvie **GALLOCHER**, Roger **CIPRÈS**, Simone **JEROME**, Charles **MURAT**, Karine **JARRY**, Michel **VEUX**, Danièle **BOUDET**, Sandrine **NAGEL**, Medhi **BENSALEM**, Jean-Pierre **GABARROU**, Monique **DEVILAINE**, Catherine **HEUZÉ-DEVIES**, Serge **SAUSSIER**, Angélique **RAPPAILLES**.

Étaient absents représentés :

- Clotilde **LAGOUTTE** représentée par Simone **JEROME**
- Alain **VELLER** représenté par Michel **VEUX**
- Stéphanie **CHARRET** représentée par Michel **BILLOUT**
- Marina **DESCOTES-GALLI** représentée par Sylvie **GALLOCHER**
- Jacob **NALOUHOUNA** représenté par Sandrine **NAGEL**
- Virginie **SALITRA** représenté par Medhi **BENSALEM**
- Pascal **HUE** représenté par Claude **GODART**
- Stéphanie **SCHUT** représentée par Jean-Pierre **GABARROU**

Étaient absents :

- Samira **BOUJIDI**
- Rachida **MOUALI**

Monsieur Didier MOREAU est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20181226-DEC-2018-185-
DE
Date de télétransmission : 26/12/2018
Date de réception préfecture : 26/12/2018

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la délibération n°2018/AVR/036 du conseil municipal en date du 9 avril 2018 approuvant le budget principal de la commune de Nangis pour l'année 2018,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, en fin d'année, de procéder à des ajustements de crédits aussi bien en recettes qu'en dépenses de fonctionnement et d'investissement,

CONSIDERANT la directive de la DGFIP demandant à la commune de modifier l'imputation budgétaire des subventions versées aux budgets annexes des Activités Culturelles et du Centre Aquatique,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

ADOpte la décision modificative n°2 des crédits de dépenses et de recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement, tel qu'il ressort des tableaux ci annexés à la présente :

DÉCISION MODIFICATIVE N°2		
<i>Budget principal 2018</i>		
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Imputation	Motif	Montant
Chap 011	Charges à caractère général	- 15 500,00 €
611	Contrats de prestations de service	-15 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	-500,00 €
Chap 023	Virement à la section d'investissement	500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	500,00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	15 000,00 €
6521	Déficit budgets annexes	- 387 524,00 €
657364	Sub. de fonct. aux services à car. Ind. et com.	402 524,00 €
	TOTAL Dépenses de fonctionnement	0,00 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20181226-DEC-2018-185-
DE
Date de télétransmission : 26/12/2018
Date de réception préfecture : 26/12/2018

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Budget principal 2018

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Imputation	Motif	Montant
Chap 021 021	Virement de la section de fonctionnement	500,00 €
	Virement de la section de fonctionnement	500,00 €
	TOTAL Recettes d'investissement	500,00 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap 20	Immobilisations incorporelles	25 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires	25 000,00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	64 250,00 €
2128	Agencements et aménagements	10 500,00 €
2152	Installations de voirie	31 000,00 €
21538	Autres réseaux	13 500,00 €
21568	Autre matériel et outillage	250,00 €
2158	Autres matériels et outillages	1 300,00 €
2182	Matériel de transport	1 200,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	6 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00 €
Chap 23	Immobilisations en cours	- 88 750,00 €
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 500,00 €
2313	Immobilisations en cours	- 91 250,00 €
	TOTAL Dépenses d'investissement	500,00 €

ARTICLE 2 :

DIT que cette décision vient modifier le budget principal de la commune de l'année 2018 en section de fonctionnement et d'investissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 18 décembre 2018.

Le Maire,



Michel BILLOUT

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20181226-DEC-2018-185-
DE
Date de télétransmission : 26/12/2018
Date de réception préfecture : 26/12/2018

